Nouvelle nomination à la division fédérale des fruits

M. Karl B. Conger, d'Ottawa, qui a été pendant 22 ans gérant et secrétaire-trésorier du "Dominion Fruit Exchange", a accepté d'occuper temporairement le poste de chef-adjoint du Service des marchés et des transports de la Division des fruits du Ministère fédéral de l'Agriculture. Il entre en fonctions immédiatement.

Depuis la mort de George E. McIntosh, commissaire fédéral des fruits, Roy L. Wheeler, Chef du Service des marchés et des transports, a rempli les fonctions de Commissaire intérimaire, et il était nécessaire d'avoir un aide expérimenté et qualifié pour le Service des marchés et des transports. M. Conger a tous les titres voulus pour cette position, en raison de ses nombreuses années d'expérience dans le commerce de gros des fruits par tout le Canada. Il a fait, il y a deux ans, une étude spéciale du commerce des fruits et des légumes à Montréal, pour le Ministère de l'Agriculture de l'Ontario. Il a joué un rôle actif dans l'Association des marchands de fruits et légumes au Canada depuis sa formation en 1926. Il était, en 1931, président de l'Association et a représenté l'Association au Conseil canadien d'horticulture jusqu'à l'heure actuelle.

M. Karl Conger est, depuis plusieurs années, le secrétaire du Club Rotary d'Ottawa, et il est bien connu dans toutes les parties du Canada.

Résultat du concours d'embellissement des fabriques

Depuis quelques années, la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec, a pris l'initiative d organiser chaque année un concours d'embellissement des abords de nos fabriques de beurre et de fromage. Au congrès tenu à Mégantic la semaine dernière, les vainqueurs du concours de cette année, lequel se tenait dans les régions comprenant les comtés de Rouville, St-Hyacinthe, Iberville, Brome, St-Jean et Missisquoi ont été proclamés à l'issue de la convention. Les gagnants auxquels nous adressons nos sincères félicitations sont:

M. Émile Casavant, St-Paul d'Abbotsford, Rouville, 99 points sur 100	$ 75 00
M. Honorius Senay, St-Césaire, Rouville, 98.75	65 00
M. Edgar Tessier, St-Césaire, Rouville, 98.25	60 00
M. Aimé La joie, St-Denis, St-Hyacinthe, 98.00	55 00
M. Emmanuel Quesnel, St-Denis, St-Hyacinthe, 95.50	50 00
M. Georges Bérard, L'Ange Gardien, Rouville, 94.75	45 00
M. F. N. Carr, Sutton, Brome, 94.5	43 00
M. Achille Bélisle, St-Mathias, Rouville, 94	41 00
M. Adrien Normandin, gérant, Société Corbin, St-Damase, St-Hyacinthe	39 00
M. Josaphat Loiselle, La Présentation, St-Hyacinthe, 90.5	37 00
M. Hubert St-Germain, St-Charles, St-Hyacinthe, 90	35 00
M. Philias Leclair, St-Césaire, Rouville, 89.5	33 00
M. Arsène Kirouac, Notre-Dame de Standbridge, Missisquoi, 87 00	30 00
M. J.-A. Bernier, Lacadie, St-Jean, 86.0	28 00
MM. Breault & Frères, Ste-Brigide, Iberville, 84.0	25 00

Comment interpréter ces chiffres?

D'après les chiffres qui nous parviennent concernant le dernier recensement du cheptel provincial, toutes les catégories d'animaux accusent une diminution, sauf celles des volailles et des porcs.

La population des moutons à 612,000 en 1934 accuse une diminution de 8.2%; celle des volailles, 6,750,600, des dindes à 126,000, une baisse de 5.7%; des oies, à 69,900 diminution de 5.7%; des canards, 82,100, un recul de 6.3% sur les chiffres de 1933.

Il y a 2.8% moins de chevaux que l'an dernier avec une population de 264,500; 2% moins de bovins avec 1,725,600 têtes.

L'espèce porcine est en avance de 14.4% sur l'année dernière avec un cheptel de 481,900 porcs. Le porc à bacon a haussé considérablement en Angleterre ces semaines dernières, nous annoncent les journaux d'outre-mer. A 9¼c sur nos marches, le prix est en avance de 2 sous sur l'an dernier à pareille date. Ne sont pas trop malchanceux sous ce rapport les fermiers qui ont conservé leur porcherie sur un bon pied d'exploitation.

En ce qui a trait aux bovins la diminution de 2% qu'accuse le dernier recensement peut être à notre avantage, si elle est causée par le travail de sélection poursuivi chez plusieurs cultivateurs pour se débarrasser des sujets improductifs.

Les prix que commandent les produits laitiers doivent engager davantage les fermiers à débarrasser leurs troupeaux des têtes absorbant les profits.

Si notre cheptel diminue en quantité pour augmenter en qualité, nous sommes dans la bonne voie. F. F.

(Suite au bas de la deuxième colonne)

Permis pour l'exportation du foin et de la paille

A en juger par les renseignements qui parviennent au Ministère fédéral de l'Agriculture, il paraît y avoir beaucoup de malentendu au sujet de l'Arrêté en conseil récemment publié, qui interdit l'exportation sans permis du foin et de la paille du Canada.

Il s'est fait beaucoup d'achats de foin pour la spéculation au Canada, pour le compte des acheteurs eux-mêmes ou pour celui d'acheteurs à l'étranger, à cause des conditions qui ont affecté de grandes étendues de terre au Canada et aux Etats-Unis et du fait que la récolte de foin de cette année au Canada est bien inférieure à la normale. On a jugé que cette spéculation allait à l'encontre des intérêts des producteurs dans ces régions où il existe un surplus de foin.

Lorsque cet Arrêté en conseil est entré en vigueur le 24 août, des permis d'exportation ont été immédiatement délivrés à tous les exportateurs qui s'étaient engagés par contrat, avant l'adoption de l'arrêté, à fournir du foin à un pays quelconque, ainsi qu'à toux ceux qui expédient sur les marchés qui ont été les débouchés réguliers du Canada en ces dernières années comme les Antilles britanniques, Terre Neuve et les Iles Britanniques.

Depuis 1930, alors qu'un droit de $5.00 par tonne avait été imposé sur le foin importé des Etats-Unis, il ne s'était exporté que très peu de foin du Canada et les permis pour l'exportation de foin sur ce pays ont été temporairement suspendus après le 25 août, le jour qui a suivi la proclamation de l'Arrêté en conseil dont nous venons de parler, en attendant que l'on ait pu faire un recensement de la situation au Canada. Les renseignements recueillis au 11 septembre dernier indiquent qu'il y a un surplus de foin dans la vallée de l'Ottawa et du St-Laurent et un léger surplus dans quelques autres parties du Dominion.

Toutes les demandes de permis pour l'exportation du foin aux États-Unis qui avaient été tenues en suspens entre le 27 août et le 11 septembre ont été promptement délivrées, permettant l'exportation. En attendant, la situation au Canada sera l'objet d'une enquête plus approfondie, qui ne sera pas terminée avant la mi-octobre, mais des permis seront délivrés aux exportateurs qui ont reçu des commandes bien arrêtées de toutes les parties du Canada à l'est du Manitoba ainsi que de la Colombie Britannique. Dans la Province du Manitoba la délivrance de permis pour l'exportation du foin est réservée aux régions de la province et aux quantités maximum prescrites par le Ministre provincial de l'Agriculture, agissant par l'intermédiaire de la Commission du Secours du Manitoba. On compte que des dispositions semblables seront prises par les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Dans tous les règlements fédéraux sur l'exportation du foin et de la paille, on est d'avis que les intérêts des producteurs devraient être sauvegardés autant que possible.

DES COURS D'INDUSTRIE LAITIERE A ST-HYACINTHE

Nous publions ici le programme des cours qui seront donnés à l'École de Laiterie provinciale, à St-Hyacinthe.

Les cours énumérés plus loin seront donnés en anglais du 26 novembre au 22 décembre 1934 et en français du 7 janvier au 2 février 1935.

COURS DE FABRICANTS

Ces cours sont ouverts aux fabricants de beurre et de fromage, aux experts-essayeurs de lait, de même qu'aux apprentis ayant deux ans d'expérience dans la fabrication du beurre et du fromage.

COURS D'EXPERTS-ESSAYEURS DE LAIT

Un seul cours spécial d'experts-essayeurs de lait sera donné. Toute personne qui désire obtenir un certificat d'expert-essayeur de lait de notre école et qui n'est pas tenue de suivre un cours de fabricants de beurre et de fromage, devra suivre ce cours.

COURS FRANCAIS SUPÉRIEUR EN INDUSTRIE LAITIÈRE

Un cours supérieur en industrie laitière sera donné en dernier lieu si le nombre des élèves postulants est considéré suffisant. Cependant, aucune application à ce cours ne sera valable après le 1er mars. La date de l'ouverture de ce cours sera fixée plus tard et chaque élève qui nous aura adressé une demande d'admission avant le 1er mars en sera avisé privément.

COURS FRANCAIS Pour FABRICANTS DE CREME GLACÉE

Tel qu'indiqué sur la liste des cours, un cours primaire de 10 jours sera donné sur la fabrication de la crème glacée. Nous demandons à toute personne désireuse de suivre ce cours de s'adresser au Directeur de l'École avant le 1er février.

CONDITIONS D'ADMISSION

Tous les cours sont gratuits. Les seules dépenses à la charge de l'élève sont celles de son entretien et de sa pension durant son séjour à St-Hyacinthe.

DEGRÉ D'INSTRUCTION REQUIS

Pour être enregistré aux cours, l'élève doit savoir lire et écrire couramment et connaitre les quatre règles simples de l'arithmétique. En ce qui concerne les candidats au cours Supérieur en Industrie Laitière, il sera préférable que l'élève possède quelques années de cours commercial. Dans tous les cas, il ne sera admis à l'École de Laiterie que les élèves qui passeront à la satisfaction du Directeur les examens d'entrée auxquels ils seront soumis.

IMPORTANT

Vous trouverez ci-dessous le Texte du Règlement que nous a communiqué le Service Provincial d'Hygiène concernant la Vaccination en nous donnant l'avis formel qu'il entend faire appliquer dans toute sa rigueur et que, si les inspecteurs régionaux rapportent à partir du 1er septembre 1931 des infractions à ce règlement, les corporations ou autres autorités scolaires qui en seront trouvées responsables devront s'attendre à ce que des procédures légales soient prises contre elles, sans autre avis.

Texte du Règlement Précité:

53. **"Toute corporation ou autre, ou toute personne ayant le contrôle d'une école, d'un collège d'un couvent, d'une université ou d'une autre maison d'éducation, devra refuser d'admettre dans l'institution tout élève qui ne fournit pas de certificat, d'un médecin pratiquant de la province, de vaccination antivariolique réussie ou d'insusceptibilité à prendre la vaccine, l'opération ayant été pratiquée depuis moins de sept ans.**

"L'admission de chaque élève non vacciné constituera une offense distincte."

En considération du règlement ci-dessus les autorités de l'École de Laiterie refuseront d'admettre à leur école tout élève qui ne s'y conformera pas.

A propos de publicité

Le collaborateur en industrie animale d'un journal agricole canadien prend à partie un reporter d'un quotidien de Toronto ayant coiffé son rapport sur l'Exposition Canadienne-Nationale d'un titre dans lequel il est question d'une race de bêtes à cornes CLYDESDALE. Quel crime!

Il nous est bien arrivé de lire dans un journal de cette ville que des prix avaient été adjugés aux exhibits de chevaux Canadiens de "M. Haras St-Joachim" lorsque ce journaliste aurait dû écrire: "exhibits du Haras d St-Joachim, une ferme d'élevage de chevaux Canadiens établie par le gouvernement fédéral à St-Joachim de Montmorency.

Nous n'avons aucune intention malicieuse en faisant le présent commentaire, étant plutôt sympathique à ces bons reporters de la presse quotidienne, obligés de surveiller plusieurs chantiers chaque jour. Une méprise de ce genre est plus excusable chez eux qu'elle serait tolérée pour un rédacteur de journal agricole se fourvoyant de pareille façon.

Mais puisque nous sommes en train de parler de publicité, nous pourrions peut-être traiter de son organisation aux grandes expositions de Toronto.

Il se tient deux grandes expositions chaque année à Toronto. Celle de fin d'août, véritable galerie nationale de nos produits industriels et agricoles et l'Exposition Royale en novembre, le grand miroir de notre agriculture canadienne.

Le journaliste ayant la bonne fortune de visiter l'une ou l'autre de ces foires n'est pas tenu de passer son temps à surveiller le classement du bétail et autres espèces animales, il ne pourrait le faire parce qu'il y en a trop, il se rapporte au contrôle, décline ses titres, on lui remet un insigne de représentant de la presse; fixé à sa boutonnière, ce signe conventionnel lui donne accès partout.

Le bureau de la publicité tient une case à sa disposition où des secrétaires distribuent, au fur et à mesure qu'ils sont redigés, les rapports des prix accordés au cours de la journée, et cela pour toutes les catégories d'exhibits. Le journaliste peut tout visiter à son aise sans être inquiet de manquer quelque chose d'important à relater dans son journal. Sur la fin de la journée, les représentants de journaux se rendent à leur case respective, ils y trouvent tous les rapports publiés, choisissent ce qui leur convient, ajoutent leurs commentaires personnels voilà tout. Et Dieu sait si l'Exposition Royale jouit d'une excellente presse.

On nous prédit, dans deux ans, une exposition de Québec aussi importante que celle de Toronto, en temps qu'industrie animale et produits agricoles. Nous voulons espérer que progressivement les commissaires de l'exposition provinciale de Québec organiseront leur département de publicité de manière à s'attirer les bonnes grâces des reporters. Habitués de remettre au centuple, les journalistes feront en sorte que l'Exposition de Québec ait aussi sa bonne presse. F. F.

Texte détérioré

Que p

M. LÉO BROW

Le surintendant des ferme
tration et des concours de
pelle que lors de l'organis
concours en 1929, initiati
autant qu'audacieuse, les
entretenaient bien des cra
aux possibilités de réussite.
tous les concurrents sont
voir participé à cette épre
née d'un succès remarqual
"Le concours comprena
nts au début, dit M. B
nes-uns n'ont pas été en
tinuer pour des raisons ab
contrôlables. Deux entre
partis pour un monde meill
MM. Z. Leblanc et Jos. Le
comptions pourtant sur le
deux cultivateurs qui fure
fidèles à suivre les règleme
cours et les instructions des
"Les succès remportés
système de rotation suivi,
que vous avez appliqués et
travaux d'égouttement qu
consentis à faire pour mettr
en bon état de productivi
de proclamer les noms de
queurs auxquels furent remis
en numéraire, M. Brown,
nécessité d'éviter la sur
improductive. "Il est ass
expliquer en effet que te
consentira plus facilemen
d'une machine agricole d
quand l'agronome ne réussi
consentir le même fermie
quelques dollars pour drai
acheter des bons engrais
un poulailler hygiénique.
des améliorations qui comp
ferme et rapportent de l'ar
L'orateur proclame ens
gagnants de prix et félic
ceux qui n'en ont pas gagné
sont quand même notables
M. Domina Fortin, a
comté d'Arthabaska, déc
côté qu'il est heureux que
des concurrents et leurs t
été remarqués par tous les
du comté. Nous voyons su
mes de votre voisinage
méthodes que vous avez
tiquer. Nous les agronom
voulons pas nous attribue
de vos succès, si nous
compter sur votre coop
n'aurions pu rien faire de b
de mes confrères, des te
vous ont suivis et encou
heureux de vous dire le plu
ci. Nous avons été particu
vorisés dans le comté d'Ar
la généreuse collaboration
de l'Agriculture qui nous
services d'une pelle méc
améliorer les cours d'eau
paroisses du comté. Nous
vous n'en resterez pas là
suffisamment de preuves d
l'égouttement pour conti
vaux d'amélioration qui
ce sens.
L'hon. M. Goebout dans
me de rénovation agricole
la production moyenne p
000 lbs dans dix ans. Ch
rents on est arrivé à une
5,300 lbs. Si nos pâturag
meilleurs nous serions fa
venus à cette moyenne d
par vache. "Continuez
meilleurs fourrages", dit
foin de meilleure qualité
meilleures génisses, dans
tre ans la production laiti
plus forte."
M. l'agronome termin
tous les cultivateurs à vis
les concurrents, ils y ve
tiples réformes faciles à
propriété.

AMÉLIORATION DES
ET COMPARAISON D
MENTS DES RÉC

M. Omer Allard, agro
chargé spécialement de
cours d'Arthabaska et de
tion des travaux sur chaq
me de vérifier la compta
les principales transform
sur les fermes. Nous insist
ment sur la comparaison
des diverses récoltes: ce
produisaient en 1928,
qu'elles fournissent après
le système d'exploitation